

RWANDA-URUNDI

Vu et vérifié et porté en ^D
au L. C. N° 66 du 28-2-61

Frs 1.971,00

~~Le Comptable Territorial~~
BON DE DEPENSE

pour la somme

de (1) MILLE NEUF CENT SEPTANTE ET UN

Paie des ouvriers cuisiniers de l'école de Police du Rwanda à Ruhengeri du 01/02/61
motif (2) au 28/02/61 inclus.

	Salaire	Ration	Total brut	Net payé
1) ALI ABASINGA	450	200	650	650
2) MUNYAKAZI	450	200	650	650
3) SAMVURA	450	200	650	650
Totaux:	1350	600	1950	1950

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE & LA SOMME DE MILLE NEUF CENT CINQUANTE francs + VINGT ET UN francs FONCOLIN.

Sal 1350
Ration 600 1950
Fci 21
1971

A Ruhengeri, le 27-02-1961

Le (3) Directeur de l'École de Police.

Vu payer : Le ou les témoins,
SOUS/BRIGADIER KABERA
x
ELEVE POLICIER BARAHIRA.

Livre de caisse n°

- (1) en toutes lettres.
- (2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.
- (3) chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

